

## **Politique de gestion des conflits d'intérêts**

Un conflit d'intérêt est une situation dans laquelle plusieurs intervenants ont un intérêt opposé sur une même opération ou transaction. Des conflits peuvent ainsi apparaître entre les intérêts :

- de la Société de Gestion Prévoir (ou d'un de ses collaborateurs) et d'un client,
- de deux clients.

La Société de Gestion Prévoir a identifié les conflits d'intérêt auxquels ses activités peuvent potentiellement l'exposer et a défini une politique visant à prévenir la survenance effective d'un conflit d'intérêts ou, s'il survient, à le gérer au mieux des intérêts du ou des clients concernés.

Cette politique s'exprime notamment par le cloisonnement des activités sensibles, par les règles déontologiques qu'elle impose à ses collaborateurs et par le contrôle des opérations effectuées.

Il est veillé notamment à ce que la primauté des intérêts de la clientèle soit pleinement respectée lors de la fourniture de tout service.

Lorsque les mesures prévues dans la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de Gestion Prévoir ne suffiraient pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du client sera évité, la Société de Gestion Prévoir sera tenue d'informer clairement le client avant d'agir en son nom, de la nature générale ou de la source de ces conflits d'intérêts.

A cet égard, le client est informé qu'il peut arriver que la Société de Gestion Prévoir lui propose des instruments ou des services financiers fournis par une société à laquelle elle est apparentée directement ou indirectement et qu'elle peut percevoir une rémunération de la part de cette société.

La procédure détaillée en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion Prévoir.

Société de Gestion Prévoir  
20, rue d'Aumale 75 306 Paris cedex 09  
Téléphone : 01 53 20 32 90 Fax : 01 53 20 32 91  
Capital 3 000 000 euros – 552 015 380 RCS PARIS  
Agrément AMF N°GP 99-05 du 29/01/1999